



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-huitième session

Genève, 9 et 10 avril 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-huitième session¹

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 9 avril 2019, à 10 heures.

Cette session sera l'occasion d'examiner des questions importantes pour l'intégration et la coopération économiques entre les pays de la région et de faire le point des activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

Elle permettra également aux gouvernements des États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités du Comité exécutif de la CEE et les travaux accomplis au cours des deux années précédentes. En outre, les gouvernements seront invités à examiner les décisions qui guideront les travaux futurs de la Commission.

Les annotations à l'ordre du jour provisoire ci-après fournissent des informations générales sur chacun des points proposés et des suggestions concernant leur examen lors de la session.

¹ Les représentants qui participent à la soixante-huitième session de la Commission sont priés de s'inscrire en ligne ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web (<https://www.unece.org/index.php?id=50174>) et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au moins avant la session, par courrier électronique (unece.68session@un.org) ou par télécopie au +41 22 917 0566. Au portail de Pregny du Palais des Nations (14, Avenue de la Paix), ils doivent retirer un badge auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG (voir le plan et les autres informations pratiques disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>), où l'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat de la CEE par téléphone au +41 22 917 8293.



I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable

2. Dialogue de haut niveau.
3. Table ronde : « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la Commission économique pour l'Europe ».
4. Examen de la déclaration de haut niveau.

B. Débat général

5. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
6. Autres questions appelant une décision de la Commission.
7. Élection du Bureau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : E/ECE/1487.

1. La Commission adoptera son ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

2. Le débat de haut niveau de la session de 2019 de la Commission se tiendra sur le thème général « Les villes intelligentes et durable, des moteurs du développement durable ».
3. Une ville intelligente et durable se définit comme une ville novatrice qui utilise les technologies de l'information et de la communication et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité du fonctionnement et des services urbains et la compétitivité, tout en répondant aux besoins des générations présentes et futures sur les plans économique, social, environnemental et culturel².
4. En 2050, près des trois quarts de la population mondiale vivront dans les zones urbaines. Dans la région de la CEE, une grande partie de la population vit actuellement dans les villes – de moins de 50 % en Asie centrale à plus de 75 % en Europe et 80 % en Amérique du Nord. Il existe donc une formidable opportunité mais aussi une nécessité de renforcer les villes en tant que moteurs du développement durable bien au-delà de leurs limites.

² Définition entérinée par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire en 2015 (document ECE/HBP/184) et figurant dans la recommandation Y.4903 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications.

5. Il est affirmé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que le progrès technologique est nécessaire pour assurer la prospérité mondiale, réduire la pauvreté et garantir un environnement durable. Cependant, pour atteindre ces objectifs, les nouvelles technologies doivent être respectueuse de l'environnement, intelligentes, durables et accessibles à tous. Des solutions novatrices telles que l'énergie propre, les bâtiments à hautes performances, l'offre et le financement de logements novateurs, les transports intelligents et durables, les technologies et infrastructures propres, le commerce électronique, l'administration en ligne et les normes de pointe sont tous des éléments essentiels pour permettre aux villes de continuer à promouvoir le développement durable et de devenir intelligentes et durables.

6. Des accords mondiaux et internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre d'action de Sendai, le Nouveau Programme pour les villes, la Charte de Genève sur le logement durable et d'autres initiatives internationales fondamentales fournissent de nouveaux cadres politiques qui permettent une coopération entre différents domaines thématiques et différents niveaux administratifs. Ils exigent aussi une nouvelle vision des mesures à prendre. Le débat de haut niveau portera sur des questions s'y rapportant, notamment les suivantes :

- Dans quelle direction les villes de la région de la CEE évolueront-elles en 2030 ? À quelles nouvelles difficultés et opportunités doit-on s'attendre ? Quelles leçons tirées de l'expérience et bonnes pratiques doivent être prises en compte ?
- Comment le rôle des villes peut-il être utilisé pour accélérer et approfondir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?
- Qu'impliquent ces tendances pour la CEE et pour sa collaboration avec les parties prenantes ?

2. Dialogue de haut niveau

7. Le dialogue de haut niveau sera axé sur les tendances actuelles concernant les villes intelligentes et durables dans la région, les initiatives de la CEE visant à aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes, et l'influence des normes, règles et conventions pertinentes de la CEE dans la région et au-delà.

8. Les participants examineront les mesures prises à différents niveaux administratifs, dans tous les secteurs et en coopération avec un large éventail de parties prenantes pour favoriser des solutions durables permettant aux villes d'offrir à leurs habitants de tous âges une qualité de vie élevée, sans négliger personne, tout en devenant des centres d'innovation et de compétitivité.

9. Le dialogue de haut niveau sera ouvert par un discours liminaire qui lancera le débat.

10. Les chefs de délégation seront ensuite invités à intervenir.

11. La Secrétaire exécutive présentera un exposé sur les travaux de la CEE concernant la problématique complexe des « Villes intelligentes et durables ».

3. Table ronde « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la Commission économique pour l'Europe »

Document(s) : E/ECE/1489.

12. La table ronde sera consacrée au thème « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la CEE ». Les débats seront axés sur des exemples pratiques et des réussites concrètes montrant les avantages de la planification intégrée et des solutions globales pour créer des villes intelligentes, durables et résilientes et souligneront l'influence des instruments pertinents de la CEE qui appuient cette stratégie. Des exemples peuvent être tirés des domaines suivants :

- Les villes intelligentes et durables en tant que plaques tournantes et moteurs de l'innovation, de la compétitivité commerciale et de la transition vers une économie circulaire ;
- L'interopérabilité des systèmes urbains : exploiter le potentiel de la chaîne de blocs, de l'Internet des objets et de l'intelligence artificielle ;
- Le logement abordable, décent et salubre, et les bâtiments économes en énergie ;
- Les transports urbains durables, la sécurité routière ;
- Le renforcement de la résilience des villes aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine et l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements ;
- L'utilisation durable des terres et des espaces verts publics ;
- La réduction de l'empreinte environnementale des villes ;
- Les nouvelles stratégies en matière de partenariats public-privé et l'innovation en matière financière, politique, réglementaire, institutionnelle et technologique ;
- La responsabilisation, la transparence, l'inclusivité et la réactivité en matière de prise de décisions sur les questions urbaines.

13. Les participants comprendront des représentants des gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé et du système des Nations Unies. Un des participants à la Journée des villes qui précédera la session de la Commission rendra compte des tables rondes des maires sur les principaux problèmes et difficultés qui se posent aux villes de la région de la CEE.

4. Examen de la déclaration de haut niveau

Document(s) : E/ECE/1490.

14. Les États membres seront invités à examiner la déclaration de haut niveau dans laquelle ils réaffirment leur volonté de mettre en œuvre le Programme 2030, en faisant clairement apparaître la valeur ajoutée et l'influence des travaux de la CEE, notamment en ce qui concerne leur harmonisation avec les objectifs de développement durable et leur organisation autour de quatre domaines interdépendants, et en soulignant l'importance du rôle de la CEE dans la structure régionale du système des Nations Unies pour le développement. Après examen, la déclaration de haut niveau sera proposée pour approbation.

B. Débat général

5. Rapport sur les activités du Comité exécutif

Document(s) : E/ECE/1491.

15. À la suite de l'examen de la réforme de la CEE, le Comité exécutif a été créé en 2006 pour faire fonction d'organe directeur entre les sessions de la Commission. Les États membres recevront un rapport sur les activités du Comité exécutif depuis la session précédente de la Commission et seront invités à donner leur avis et à formuler des observations sur le fonctionnement du Comité.

6. Autres questions appelant une décision de la Commission

Document(s) : E/ECE/1492.

16. La Commission sera invitée à approuver toute autre décision, le cas échéant.

7. Élection du Bureau

17. L'article 12 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit : « À chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent Vice-Présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) et les Vice-Présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal. ». Des élections se tiendront donc au titre de ce point afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents pour une période de deux ans.

8. Questions diverses

9. Adoption du rapport de la session

18. La Commission sera invitée à adopter le rapport de sa soixante-huitième session.

III. Calendrier provisoire

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 9 avril 2019	
10 heures-10 h 30	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Observations liminaires : – Président – Secrétaire exécutive – Autres personnalités de haut rang Débat de haut niveau : Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable
10 h 30-13 heures	Point 2 : Dialogue de haut niveau : – Discours liminaire : Orateur (à confirmer) – Interventions des chefs de délégation – Exposé de la Secrétaire exécutive sur la problématique complexe des « Villes intelligentes et durables »
13 h 15-14 h 45	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 3 : Table ronde « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la CEE »
Mercredi 10 avril 2019	
Débat de haut niveau (suite)	
10 heures-10 h 30	Point 4 : Examen de la déclaration de haut niveau Débat général
10 h 30-11 heures	Point 5 : Rapport sur les activités du Comité exécutif
11 heures-midi	Point 6 : Autres questions appelant une décision de la Commission
Midi-12 h 30	Point 7 : Élection du Bureau
12 h 30-13 heures	Point 8 : Questions diverses Suspension de la réunion pour parachèvement des conclusions et décisions
16 heures-17 heures	Point 9 : Adoption du rapport de la session

La session de la Commission sera précédée d'une « Journée des villes », qui se tiendra au Palais des Nations le 8 avril 2018. Deux tables rondes de maires de villes de la région de la CEE leur permettront d'apprendre entre pairs sur des questions urbaines, ainsi que de déterminer les principaux problèmes et difficultés que rencontrent les villes de la région. Simultanément se tiendra une foire aux informations dans laquelle seront présentées des solutions novatrices pour des villes intelligentes et durables dans la région de la CEE ainsi que les normes et bonnes pratiques pertinentes de la CEE.